

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/98 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2021/07	

Nombre de membres : Le dix-sept février deux mille vingt et un, le Conseil
En exercice : 122 communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la
Présents : 103 Présidence de M. Benoit SINGLIT.
Votants : 113
POUR : 109 (96.46%) Date de la convocation : 09/02/2021
CONTRE : 0 Mme Valentine DION est élue secrétaire de séance.
ABSTENTION : 4 (3.54%)

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, DION Valentine, FOURCART Marie-Hélène, GELHAYE Martine, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LOLOUP Nathalie, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et MM. ALBAUD Gilles, AUDEGOND Michaël, AUROUX Emmanuel, BERTHELEMY Mathieu, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean-Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEGLAIRE Thierry, DEMISSY Pierre, DESTENAY Roland, DESWAENE Bruno, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GENTY Jean-Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Franck, GROSSELIN Jacques, HANNEQUIN Laurent, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, LABBE José, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean-François, LEBON Christophe, LECLERCQ Guy, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean-Baptiste, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIC Jean-Yves, PIERSON Florent, POTRON Pierre, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry RENOLLET Hubert, RICHELET Jean-Pol, ROBIN Dominique, SALEZ René, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.
103 + 10

Représentés : Mmes BECHARD Isabelle a donné pouvoir de vote à M. MATHIAS Frédéric, Mme FESTUOT Annie a donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, Mme LESUEUR Patricia a donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise, Mme MARCHERAS Laëtitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique et MM. M. DESGEORGES Marc a donné pouvoir de vote à M. LEBON Christophe, M. GAVART Vincent a donné pouvoir de vote à Mme NAUDIN Muriel, M. LAIES Benoit a donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie-Claude, M. VALET Bruno a donné pouvoir de vote à M. RAGUET Philippe, M. DION Christophe a donné pouvoir de vote à M. MARYNS Bruno

OBJET : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise notamment la compétence
« Protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu l'appel à projet 2020-2021 lancé au niveau national visant à soutenir l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux, tels que définis aux articles L1 et L111-2-2 du Code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Agriculture en date du 12 janvier 2021 quant au principe de candidater à l'appels à projets 2020-2021 en considérant un poste qui serait affecté à 75% sur des missions directement liées au PAT et à 25% sur des missions connexes en faveur du développement agricole ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE :

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
et de sa publication ou notification le**

22 FEV. 2021

22 FEV. 2021

- D'approuver la candidature de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise à l'appel à projets 2020-2021 du programme national pour l'alimentation et son plan de financement tel que figurant en annexe
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers potentiels
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Le Président,



Plan de financement prévisionnel

<u>DEPENSES PREVISIONNELLES SUR 3 ANS</u>		<u>RECETTES PREVISIONNELLES</u>	
Nature des dépenses	Montant prévu	Nature de recettes	Montant prévu
Diagnostic Chambre agriculture	20 000 €	Appel à projets PNA 2020-2021	100 000 €
Education à l'alimentation en milieu scolaire	20 000 €	Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise	46 500 €
Frais salariaux sur 3 ans (75% missions PAT)	90 000 €		
Communication	5 000 €		
Dépenses indirectes	11 500 €		
TOTAL des dépenses	146 500 €	TOTAL des recettes	146 500 €